7 juillet 2024

RAPPORT ANNUEL 2023/2024

Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick

Adresses électroniques :
denis.leger@nbcsc.ca
tony.whalen@nbcsc.ca
Site Web : nbcsc.ca

Tél. : 506-531-5510
C.P. 8056, Dieppe (N.-B.) E1A 9M7

New Brunswick Combat Sport Commission

TABLE DES MATIÈRES

À L'INTENTION DES PARTIES PRENANTES 3
- Lettre du président 3
- Lettre du directeur exécutif 4
- Contexte 6
- Membres de la Commission 7
- Résumé des manifestations sportives 8

SOMMAIRE FINANCIER 9

À L'INTENTION DES PARTIES PRENANTES

Lettre du président

La Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick a continué à se remettre de la pandémie de COVID-19 avec la tenue de six manifestations sportives au cours de l'exercice financier 2023-2024. Nous avons également eu la chance de présenter un événement sanctionné par le WBC (Conseil mondial de la boxe) à Fredericton en octobre 2023 pour le titre francophone du WBC dans la catégorie de poids des 168 livres.

Je profite de l'occasion pour remercier les membres de la Commission et notre merveilleux personnel pour tout le travail accompli pendant la dernière année.

Je tiens également à remercier le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, l'honorable Tammy Scott-Wallace, et notre agent de liaison à la Direction du sport et des loisirs, Jean-Luc Benoit, pour leur soutien indéfectible, leurs conseils et leurs contributions aux manifestations de sport de combat au Nouveau-Brunswick.

Nous prévoyons présenter d'autres événements pour le reste de l'année 2024 et le début de l'année 2025, alors continuons à travailler ensemble pour poursuivre sur notre lancée.

Merci à tous et à toutes!

Tony Whalen
Président de la Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick

Lettre du directeur général

La Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick (CSCNB) a vu le jour dans la foulée de la proclamation de la *Loi sur les sports de combat* le 1er novembre 2014.

La Commission fonctionne de manière indépendante, mais elle est un agent de la Couronne sous l'autorité du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. La Commission a pour rôle et responsabilité d'approuver et de régir les manifestations de sport de combat, de livrer des permis pour la tenue de ces manifestations sportives, de livrer des licences pour les participants à ces manifestations, d'établir un code de conduite pour les participants et d'exercer toute autre activité ou attribution autorisée ou exigée par la *Loi sur les sports de combat* ou dont l'exercice est décrété par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La CSCNB a sanctionné sa première manifestation sportive en mars 2015. En tout, elle en a sanctionné plus de soixante-cinq au cours des neuf dernières années. Les promoteurs ont tenu des manifestations sportives dans toutes les grandes villes de la province et dans de nombreuses petites communautés rurales, générant d'importantes retombées économiques pour les entreprises locales. La pandémie a été une période difficile pour la Commission, mais les chiffres de l'année dernière sont comparables à ceux d'avant la pandémie.

Au cours de l'exercice 2023-2024, nous avons connu une augmentation des manifestations de sport de combat, ce qui, espérons-le, indique que la pandémie est derrière nous. Nous avons livré six permis de manifestation sportive, de Moncton à Fredericton, en passant par Sackville et Richibucto. Au cours du dernier exercice financier, la CSCNB a livré six permis de promoteur, 12 licences d'officiel, 105 licences d'aide de coin, 21 licences de concurrent pour des combats de boxe professionnels, 20 licences de concurrent pour des combats professionnels d'arts martiaux mixtes (AMM), 40 licences de concurrent pour des combats amateurs d'AMM et une licence de concurrent pour des combats de kick-boxing amateurs.

Pour ce qui est du nouvel exercice financier 2024-2025, même si nous n'en sommes qu'au

premier trimestre, nous avons déjà tenu une manifestation sportive et délivré deux autres permis de manifestation sportive. L'avenir des sports de combat continue d'être prometteur dans notre province et à l'échelle nationale. Parmi les petites provinces canadiennes, le Nouveau-Brunswick demeure l'une des plus actives.

En terminant, les efforts de la Commission, de ses membres et de son personnel dans l'exécution de son mandat sont déployés de la manière la plus professionnelle qui soit, en préservant l'intégrité du sport et en accordant la priorité absolue à la sécurité des combattants.

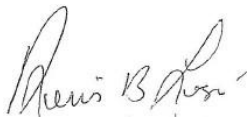

Denis Léger
Directeur général de la Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick

Contexte

La Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick (CSCNB) a vu le jour dans la foulée de la proclamation de la *Loi sur les sports de combat* le 1er novembre 2014. La Commission fonctionne de manière indépendante, mais elle est un agent de la Couronne sous l'autorité du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Au Nouveau-Brunswick, les manifestations de sport de combat se tiennent en vertu du *Règlement général*, le Règlement 2014-131 (https://lois.gnb.ca/fr/showfulldoc/cr/2014-131), de la *Loi sur les sports de combat*, L.N.-B. 2014, c. 48 (https://lois.gnb.ca/fr/document/lc/2014,%20c.48) et du règlement administratif nº 1 de la Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick (http://nbcsc.ca/about-us/?lang=fr). La Commission a pour rôle et responsabilités d'approuver et de régir les manifestations de sport de combat, de livrer des permis pour la tenue de ces manifestations sportives, de livrer des licences pour les participants à ces manifestations, d'établir un code de conduite pour les participants et d'exercer toute autre activité ou attribution autorisée ou exigée par la *Loi sur les sports de combat* ou dont l'exercice est décrété par le lieutenant-gouverneur en conseil. La politique relative aux conflits d'intérêts, le code de conduite et la procédure d'appel de la Commission peuvent être consultés ici : http://nbcsc.ca/promoters/?lang=fr.

La CSCNB a sanctionné sa première manifestation sportive en mars 2015. En tout, elle en a sanctionné plus de soixante-cinq au cours des neuf dernières années. Les promoteurs ont tenu des manifestations sportives dans toutes les grandes villes de la province et dans de nombreuses petites communautés rurales, générant ainsi d'importantes retombées économiques pour toutes les entreprises locales. Les exercices financiers de la Commission vont du 1er avril au 31 mars, comme ceux du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

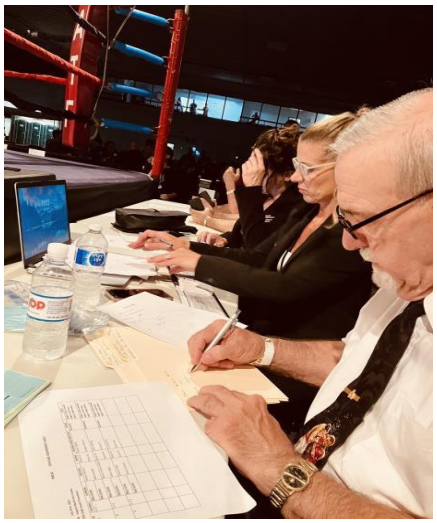

Membres de la Commission

La Commission se compose d'un conseil d'administration de quatre personnes et de deux membres du personnel :

- Tony Whalen – président
- Raymond Doiron – commissaire
- Dr Corey Burton – médecin et commissaire
- Amy Pidt – commissaire
- Denis Léger – directeur exécutif
- Sylvie Vienneau – adjointe administrative

La Commission s'est réunie quatre fois au cours de l'exercice 2023-2024 :

1. le 30 mai 2023;
2. le 21 août 2023;
3. le 5 décembre 2023;
4. le 27 février 2024.

Notre site Web contient de l'information pour les promoteurs, les combattants, les officiels et les aides de coin : www.nbcsc.ca

Résumé des manifestations sportives

L'exercice 2023-2024 a connu une légère augmentation des manifestations de sports de combat par rapport à l'année précédente et nous avons délivré des permis pour la tenue de six manifestations sportives à Moncton, Fredericton, Sackville et Richibucto, comme suit :

1. le 4 mai 2023, manifestation de boxe organisée par Plaid Army Entertainment au Colisée de Fredericton;
2. le 24 juin 2023, manifestation d'arts martiaux mixtes (AMM) organisée par Fight League Atlantic (FLA) au Tantramar Civic Centre, à Sackville;
3. le 22 juillet 2023, manifestation de boxe organisée par Solid Gold Promotions au Centre Kent-Nord Imperial, à Richibucto;
4. le 14 octobre 2023, manifestation de boxe organisée par Plaid Army Entertainment au Colisée de Fredericton;
5. le 18 novembre 2023, manifestation d'AMM organisée par FLA au Colisée de Moncton;
6. le 3 février 2024, manifestation d'AMM organisée par FLA au Colisée de Moncton.

La CSCNB a livré six permis de promoteur, 12 licences d'officiel, 105 licences d'aide de coin, 21 licences de concurrent pour des combats de boxe professionnels, 20 licences de concurrent pour des combats professionnels d'arts martiaux mixtes (AMM), 40 licences de concurrent pour des combats amateurs d'AMM et une licence de concurrent pour des combats de kick-boxing amateurs.

Il convient aussi de noter qu'Amy Pidt et Tony Whalen de la CSCNB ont participé à la 35e conférence annuelle de l'Association of Boxing Commissions and Combative Sports à Las Vegas, au Nevada, du 31 juillet au 5 août 2023. Ils y ont représenté la Commission et ont assisté à un certain nombre de séances sur des sujets tels que les règles de la boxe et des AMM, la sécurité des combattants et les questions médicales.

Cette année, Denis Leger, Ray Doiron et Tony Whalen assisteront à la 36e conférence annuelle qui se tiendra à Louisville, au Kentucky, du 21 au 25 juillet 2024.

Une manifestation de boxe organisée par Plaid Army Entertainment a eu lieu à Fredericton le 4 mai 2024 et une autre manifestation d'AMM organisée par FLA est déjà prévue le 16 novembre 2024 au Colisée de Moncton.

SOMMAIRE FINANCIER

La CSCNB est un organisme sans but lucratif qui réglemente les manifestations sportives de combat tenues au Nouveau-Brunswick. Ses recettes proviennent d'un nombre limité de sources, soit 5 % des recettes brutes à l'entrée pour chaque manifestation sportive, les droits de licences, les permis de manifestation sportive et une subvention du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les dépenses sont principalement liées au personnel sur place lors des manifestations sportives et au fonctionnement de la Commission.

L'état des résultats de la Commission du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 est présenté ci-dessous.

RECETTES	
Recettes des ventes	
Recettes - 5 % des recettes brutes à l'entrée	17 439,50 $
Recettes - licences	7 100,00 $
Recettes - permis	700,00 $
Ventes nettes	25 239,50 $
Autres recettes	
Subvention - gouvernement provincial	50 000,00 $
Bourses	54 276,46 $
Total des autres recettes	104 276,46 $
TOTAL DES RECETTES	129 515,96 $
DÉPENSES	
Dépenses annuelles	
Sous-traitance - manifestations sportives	8 950,00 $
Sous-traitance - administration	15 900,00 $
Sous-traitance - directeur général	25 000,01 $
Bourses	54 276,46 $
Total des dépenses annuelles	104 126,47 $
Frais d'administration	
Frais comptables et juridiques	143,75 $
Site Web (frais et entretien)	3 373,29 $
Frais de bureau	2 288,42 $
Téléphone	3 105,00 $
Déplacements	12 331,37 $
Formation	1 257,75 $
Repas	4 537,48 $
Honoraires	10 000,00 $
Total des frais d'administration	37 037,06 $
TOTAL DES DÉPENSES	141 163,53 $
RECETTES NETTES	-11 647,57 $